

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE DE LA COMMUNE DE VICQUES DU 27 MARS 2017

Présidence : M. Gabriel Friche, Président
Secrétariat : Mme Catherine Marquis, secrétaire communale
Conseil communal : Mme Sylviane Faivre, responsable des bourgeoisies
Bourgeois présents : 13 personnes assistent aux débats
Lieu : Centre communal de Vicques, 1^{er} étage

1. Salutations et souhaits de bienvenue

M. le Président, Gabriel Friche souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée bourgeoise, convoquée par avis au Journal Officiel n° 8 du 1^{er} mars 2017, avis à domicile et affichage public.

Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Salutations et souhaits de bienvenue ;
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 27 juin 2016;
(le document peut être consulté à l'administration communale ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse www.val-terbi.ch)
3. Décider et vote la vente d'une partie de la parcelle no 481 à Lavimo SA, représenté par M. Philippe Bilat, située à Route de Rochefort, 2824 Vicques et d'une surface de 127 m² pour le prix de fr. 80.00/m² plus les frais de notaire;
4. Communications ;
5. Divers.

L'ordre du jour n'est pas amendé et ne subit aucune modification.

M. Jean-Marc Charmillot, est désigné scrutateur. Il dénombre 13 ayants droit présents.

M. Jean-Claude Chevalier, empêché de prendre part à l'assemblée, a prié M. le Président d'excuser son absence.

2. Approbation du procès-verbal du 27 juin 2016

Le procès-verbal de cette assemblée a été mis à disposition des ayants droit bourgeois au secrétariat communal et sur le site internet de la Commune. Aucune demande de complément ni de rectification n'a été adressée au secrétariat communal.

Michel Fromaigeat demande si les dispositions figurant dans ce document seront respectées. Il fait ainsi allusion à un apéritif qui serait servi au terme de la présente assemblée.

Il lui est répondu qu'en raison de l'absence de la secrétaire attitrée, l'organisation de cet apéritif est reportée à la prochaine assemblée bourgeoise.

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. le Président déclare le procès-verbal accepté tacitement.

3. Décider et voter la vente d'une partie de la parcelle n° 481 à Lavimo SA, représenté par M. Philippe Bilat, située à Route de Rochefort, 2824 Vicques et d'une surface de 127 m² pour le prix de Fr. 80.00/m² plus les frais de notaire;

Rapporteur : Gabriel Friche, Président

La maison d'habitation qui appartenait jadis à Henri Loviat a été restaurée par Lavimo qui en est désormais propriétaire. A l'arrière du bâtiment, se situe un chemin appartenant à la Bourgeoisie. Celui-ci prend naissance à hauteur de la maison Grolimund et se termine en "cul-de-sac" à l'arrière de la maison de M. Nicolas Tatti.

La propriété de Lavimo est constituée de deux parcelles. L'une sur laquelle est implantée la maison d'habitation n° 37, l'autre sur laquelle est érigée le bûcher/grenier n° 37A; les deux parcelles sont séparées par le chemin appartenant à la Bourgeoisie. Ce dernier est utilisé par certains promeneurs qui transitent ainsi entre les deux bâtiments de Lavimo. La société souhaite acquérir une portion de ce chemin, afin de créer une seule parcelle pour l'ensemble de ses bâtiments.

Lavimo avait fait part de ce souhait en avril 2015 déjà. La demande avait alors été préavisée négativement par la commission bourgeoise qui craignait un problème de droit foncier rural. Les compléments juridiques fournis en juin 2016 par Me Locatelli ont finalement convaincus la commission bourgeoise que la vente de cette portion de terrain était réalisable. L'objet a donc été inscrit pour être traité en assemblée bourgeoise, laquelle serait organisée lorsque la matière à traiter serait plus conséquente.

Il faut encore relever que le chemin formé par la parcelle bourgeoise peut théoriquement desservir principalement les parcelles 483 et 484, respectivement propriétés de M. et Mme Lucien et Marlène Bilat et Nicolas Tatti et que ces derniers ne s'opposent nullement à une transaction entre la Bourgeoisie et Lavimo dans la mesure où Lavimo leur autorisera l'accès pour d'éventuels travaux ou livraisons.

En février dernier, Lavimo a réitéré sa demande d'achat attendu que la société souhaite vendre la maison à Laura Bilat avant fin mars 2017. Afin de respecter cette échéance, l'assemblée bourgeoise a été agendée au 27 mars 2017.

Discussion :

Dominique Rudolf constate que d'autres propriétaires pourraient être intéressées eux aussi à acquérir une portion de terrain à la Bourgeoisie afin de relier leurs parcelles situées de part et d'autre de ce chemin.

M. le Président lui indique que cette option est soutenue par la commission bourgeoise qui a déjà initié des contacts avec les propriétaires en question. Cependant, pour des questions de délai, il n'est pas possible de formaliser d'autres ventes ce soir.

Jean-Marc Charmillot estime que le prix retenu de Fr. 80.-/m² se situe bien en deçà du prix actuel du marché qui est en moyenne de 190.-/m². Il n'y a pas de raison de brader le terrain de la Bourgeoisie lequel pourrait aisément être vendu entre 100 et 120.-/m².

Sylviane Favre lui précise que le prix a été arrêté par la commission bourgeoise, sur indication du bureau Rolf Eschmann SA, en fonction de la nature du terrain et des nuisances liées au passage des voisins.

Dominique Rudolf relève que le terrain est inutilisable car non constructible, de sorte que le prix de 80.-par m² est tout à fait adéquat.

Bien que nullement opposé à une vente, Jean-Luc Charmillot s'étonne que la constitution d'un droit de superficie n'ait pas été examinée.

Sylviane Favre précise alors que Laura Bilat souhaite devenir propriétaire de la surface pour y aménager une terrasse raison pour laquelle une vente est préférable.

M. le Président rappelle encore que des conventions entre les propriétaires concernées ont été signées s'agissant du droit de passage occasionnel sur la surface.

Jean-Luc Charmillot conseille de ne pas tarder à vendre les autres portions de ce chemin aux riverains, de manière à ce que la voirie n'ait plus à les entretenir.

Votation :

Par un vote à main levée, les ayants droit bourgeois acceptent à l'unanimité la vente d'une partie de la parcelle no 481 à Lavimo SA, représenté par M. Philippe Bilat, située à Route de Rochefort, 2824 Vicques, d'une surface de 127 m² pour le prix de Fr. 80.-/m² plus les frais de notaire.

4. Communications

M. le Président porte à la connaissance des ayants-droit les informations suivantes :

Vente de bois

Le marché du bois ne se porte pas très bien. Le Triage forestier a notamment perdu récemment un contrat avec la Chine. De nouveaux acheteurs sont recherchés. Dans l'intervalle, les nouvelles coupes ont été ralenties afin d'éviter de laisser du bois au sol. Une alternative à l'écoulement du bois est la vente pour des réseaux de chauffage.

Selon Joris Charmillot, entrepreneur forestier, la situation est transitoire et le marché va repartir cet automne.

Jean-Luc Charmillot conseille au Triage de négocier le prix au plus haut.

Michel Fromaigeat incite les personnes intéressées à acquérir du bois à s'approcher des gardes-forestiers.

Rencontre avec la commission des finances

Les trois bourgeoisies de la Commune ont été invitées à participer à une séance le 27 avril 2017 avec une délégation du Conseil communal et la Commission des finances. La discussion portera très vraisemblablement sur des aspects financiers.

Projet Scheulte – Biel de Val

Le projet Scheulte a pour objectifs une revitalisation du cours d'eau et la protection contre les crues. Le périmètre de Recolaine, qui constitue la première étape du projet, s'intéresse au ruisseau du Biel de Val. La capacité d'écoulement de ce dernier en crue est largement insuffisante et des mesures de protection contre les crues doivent être engagées pour ramener le risque d'inondation à un niveau acceptable. Les offices cantonaux et fédéraux préconisent une remise à ciel ouvert du ruisseau sur une portion de son tracé. Le projet de détail a été présenté aux propriétaires riverains, dont la Bourgeoisie de Vicques qui est propriétaire de la parcelle no 534.

La mise à ciel ouvert est prévue sur une partie de la place de parcs de l'Helvétia. La Bourgeoisie n'est donc pas touchée directement et n'a de ce fait pas lieu de s'opposer au projet.

Joris Charmillot espère que les travaux forestiers et de génie civil liés à cet ouvrage seront confiés à des artisans de Vicques.

Sandra Charmillot demande des précisions sur le financement des travaux. Gabriel Friche lui indique que le projet est subventionné de manière très importante par le Canton et la Confédération. Seuls 10 % du coût seront à la charge de la Commune. Il précise encore que le plan spécial pour la séquence de Recolaine est actuellement en phase d'élaboration et que l'on peut supposer que les travaux seront engagés en 2018. La première étape concernera la réfection du Pont de Recolaine, lequel sera rehaussé de 30 cm afin d'offrir un plus grand gabarit pour les eaux en crues. En conséquence, la chaussée devra être reprise de part et d'autre du pont.

Jean-Luc Charmillot demande si le taux de subventionnement est définitif. Gabriel Friche indique que la décision de subventionnement sera prise sur la base du projet de l'ouvrage. Le taux pourrait par conséquent se révéler moindre. Le montant à charge de la Commune sera financé par la taxe des digues.

Règlement sur la jouissance des biens bourgeois

Le règlement sur la jouissance des biens bourgeois et l'admission des nouveaux bourgeois sera présenté aux ayants droit lors d'une prochaine assemblée. L'ancien règlement reste en vigueur jusqu'à l'adoption du nouveau texte.

5. Divers

Jean-Luc Charmillot souhaite partager sa réflexion sur l'utilisation des fonds bourgeois. La Bourgeoisie a cédé tous les terrains à bâtir dont elle disposait ce qui a engendré de bonnes rentrées financières ; il serait à son avis opportun de réfléchir désormais à la possibilité d'investir cet argent dans l'immobilier pour assurer un rendement régulier de la fortune.

Sylviane Faivre indique qu'une telle démarche demande beaucoup d'énergie ; c'est la raison pour laquelle elle devrait nécessairement passer par l'attribution d'un mandat externe spécifique. Elle relève encore que la Bourgeoisie réalise des exercices bénéficiaires malgré l'absence de ventes de terrain.

Jean-Luc Charmillot complète son intervention en indiquant que chacun connaît les bâtiments susceptibles d'être mis en vente dans un futur proche et que l'opportunité doit être saisie.

Selon Bernard Lachat, l'idée est bonne mais la tâche assez lourde. Il relève dans ce contexte la charge de travail que constitue d'ordinaire la gestion des fermes pour la commission bourgeoise. Une telle activité ne pourrait être envisagée qu'en parallèle du travail de la commission bourgeoise. Il propose ainsi une autre option d'investissement des liquidités qui consiste en un remplacement progressif des futurs grands arbres marquants du village ; l'inventaire réalisé il y a quelques années par la Crécerelle ou le SAF pourrait servir d'état des lieux. Cette démarche permettrait également de confier du travail aux entrepreneurs forestiers de la Commune.

André Chappuis indique que ce travail a déjà été initié puisque certains cerisiers de Geneveret ont été remplacés.

Michel Fromageait constate que les quelques arbres qui ont été remplacés dans le pâturage du Retemberg n'ont pas poussé, pas manque d'eau.

Au nom de la société des Amis de la nature dont il est membre, il indique qu'il serait opportun de procéder à la coupe de plusieurs arbres de part et d'autre du chemin d'accès au chalet du Retemberg et de les couvrir en bordure en vue de donner une impression de sécurité aux usagers de ce chemin.

Jean-Marc Charmillot relève que le pâturage des Emmetteneux mériterait des travaux d'entretien. Il fait référence à la présence d'une importante tâche de ronces se situant dans le versant le plus pentu du pâturage.

Sylviane Faivre indique que l'entretien de ce pâturage incombe à son exploitant, en l'occurrence actuellement Amédée Charmillot. Son fils Nolan est pressenti pour reprendre sous peu l'exploitation du domaine.

Bernard Lachat invite à vérifier les modalités d'entretien de ce pâturage dans le contrat de bail à ferme. Cela permettrait de lever l'ambiguïté sur les obligations de chacune des parties étant donné que l'entretien est lié directement à la perception des subventions pour les contributions écologiques.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20.45 heures.

Vicques, le 27 mars 2017

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE
DE VICQUES**

Gabriel Friche
Président

Catherine Marquis
Secrétaire